

CPE MUSIQUES ACTUELLES

Compte-rendu du comité de pilotage du 23 juin 2003

Comité de pilotage : **Fédurok** : Philippe Berthelot, Stéphanie Gembariski, Hyacinthe Chataignier
• **Fédération des scènes de jazz et de musiques improvisées** : Frédérique Francis (coordinatrice)
• **Chaïnon Manquant** : Serge Borrás • **AFIJMA** : Manuela Giménót • **FNEIJMA** : Stéphane Lesagère, Jean-Pierre Numa • **Centre d'Etude de l'Emploi** : Marie-Christine Bureau, Bernard Gomel • **Ministère de la Culture** : F. Chaudenson (DDAT), A. Cayot, B. Rousseau (DMDTS) • **Ministère du Travail** : O. Wickers, D. Pinto-Coelho (DGEFP) • C.Zavadski (CPNEF/SV) • **Opale** : Bruno Colin, Gaël Bouron, Luc de Larminat.

Absents excusés : Frédérique Francis (FSJMI), Françoise Chaudenson (DDAT), Danièle Pinto Coelho (DGEFP)

Présents : Philippe Berthelot (Fédurok), Manuela Giménót (AFIJMA), Bernadette Rousseau (DMDTS), Olivier Wickers (DGEFP), Carole Zavadski (CPNEFSV), Bruno Colin, Luc de Larminat, Gaël Bouron (Opale).

Invités : Lucile Contestin, Stiff (Férarok) • Elodie Robbe (FAMDT) • Gilles Castagnac (IRMA) •

Intervention de la DGEFP

La DGEFP propose de répondre en premier lieu aux questions posées par les réseaux lors de notre dernier comité de suivi (voir compte-rendu).

- En ce qui concerne la non-référence à la convention pluriannuelle dans les dossiers employeurs reçus aujourd'hui par les associations, la DGEFP explique qu'il est impossible de se prononcer sur la loi de finance à trois ans (2006), et donc de s'engager sur des conventions pluriannuelles dès maintenant. Par ailleurs, la DGEFP précise que le ministère des Finances est réticent pour que les Conventions pluriannuelles soient poursuivies après 2004. Néanmoins, Monsieur Wickers (DGEFP) s'est montré optimiste, le succès de la mise en place des premières conventions pluriannuelles incitera certainement le gouvernement à poursuivre dans cette voie. De plus, d'après lui, il aurait été peu pédagogique de proposer cette solution pour des postes EJ qui arriveront à terme dans 3 ans, alors que les associations réfléchissent à la consolidation et donc aux solutions pour se passer à terme de l'aide de l'État. Dans les dossiers précédents, la fin du poste se situait dans un an, ce qui rendait plus facile l'identification de difficultés quant à la pérennisation du poste.
- La DGEFP marque son accord sur les conclusions du rapport quant aux Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA), notamment sur la nécessité d'un accompagnement sur le long terme et de faire appel à des experts connaissant

bien le secteur culturel. Selon elle, toute association a vocation à bénéficier des DLA. Le ministère a une ambition haute sur ce dispositif, au-delà même du dispositif NSEJ, ils doivent devenir des dispositifs pérennes d'accompagnement des associations. Aussi, une évaluation effectuée par 2 cabinets conseils est en cours pour identifier les initiatives convaincantes et les difficultés rencontrées. Des séminaires de travail seront organisés pour notamment susciter des échanges autour des préconisations des cabinets. La DGEFP indique en outre que les problèmes budgétaires qui ont pu – dans certains cas – poser des difficultés pour la mise en place des DLA dans certaines régions devraient être levés au mois de juillet.

- La DGEFP précise enfin qu'un décret paru au JO le 20 juin (décret 2003-523) aura deux effets immédiats sur le dispositif NSEJ. D'une part, ce décret indique que **l'aide de l'Etat sera déconnecté de la revalorisation du SMIC prévue début juillet**. D'autre part, ce décret modifie la procédure de remplacement d'un poste. **Désormais, pour remplacer un emploi-jeune par un autre emploi-jeune, un délai de vacance maximum est instauré. Ce délai est de 60 jours. Au-delà, l'accord du préfet sera nécessaire pour procéder au remplacement.**

Présentation du rapport intermédiaire par Opale

- Opale indique que la première étape du travail de cette CPE consistait à aboutir à une photographie précise de la situation des emplois jeunes dans les 5 réseaux signataires de la CPE. Le travail d'enquête, en cours à l'aide d'une base de données comprenant environ 200 items, permet d'aboutir à des informations très complètes, tant qualitativement que quantitativement. Cette enquête est d'ores déjà achevée pour les réseaux FNEIJMA et AFIJMA. Le rapport intermédiaire a permis d'exposer un traitement des données issues de l'enquête FNEIJMA et, ainsi, de tester les premiers croisements. Nous vous renvoyons au rapport intermédiaire et restons disponibles pour répondre à vos questions sur ces premières conclusions (Cf. Rapport intermédiaire)

Opale présente enfin le site Internet consacré spécifiquement à la CPE (<http://www.emploisjeunes-musique.org>) qui ouvrira fin juin 2003. Il permettra, d'une part, de suivre pas à pas les travaux des acteurs engagés dans la CPE et, d'autre part, de recueillir données et commentaires. Comme convenu lors de notre dernier comité de suivi, l'ouverture de l'état des lieux et des questionnements liés au dispositif emploi jeune à l'ensemble du secteur associatif des musiques actuelles et amplifiées est lancée via ce site et l'IRMA. Ainsi, un formulaire allégé (une vingtaine d'items) est disponible sur ce site. Un message de l'IRMA envoyé à 7 000 contacts présentant ce questionnaire et proposant de le remplir devrait permettre de recueillir des données complémentaires sur des associations employant des emplois-jeunes mais non adhérentes des 5 réseaux signataires.

Questions / Réponses

- La DMTS s'interroge sur l'évolution des postes occupés par les emplois-jeunes au cours de leur contrat et le problème du turn-over. La Fédurok explique que le dispositif a surtout contraint les structures à une véritable réflexion sur leur organigramme. Des compétences réelles sont arrivées dans les structures, ce qui a généré une réflexion globale sur l'organisation (conventions collectives, risques professionnels, formation professionnelle...). Quant au turn-over, la Fédurok observe une mobilité, certes faible des emplois jeunes, au sein des structures du réseau et des lieux en général, mais le turn-over reste bas comparativement à l'ensemble du champ associatif.
- Opale précise que le dispositif a engendré une confrontation entre une génération militante et des jeunes nouvellement arrivés dans le secteur, mais qualifiés et apportant de nouvelles

compétences. Cela a pu générer des tensions mais aussi des débats internes passionnants. Cela constitue une chance pour la professionnalisation du secteur.

- Nous avons interpellé la DGEFP sur le taux moyen versé aux associations ayant signées des conventions pluriannuelles. Pour l'instant, il semble que la règle commune du niveau financier de l'aide soit le taux moyen (15000, 12000 et 7500 euros en troisième année) pour toutes, sans prise en compte des différences de traitement entre les associations. La DGEFP explique que la convention pluriannuelle ne doit pas être l'application d'un tarif moyen d'une part, mais que cela relève des DDTEFP qui doivent évaluer en fonction de la situation des associations le niveau de l'aide, et d'autre part, qu'il ne faut pas considérer cette mesure uniquement comme une aide financière mais comme un dispositif complet (accompagnement, recherche de solution avec les partenaires...) facilitant la consolidation.

- L'IRMA s'interroge sur la question de la formation. La DGEFP informe le comité que les directions régionales du travail sont chargées de mettre en place un plan de professionnalisation des emplois-jeunes (voir circulaire du 4 mars 2003 sur le site). Elles doivent identifier les priorités, les objectifs et les moyens d'interventions, ceci afin de donner une visibilité à des actions qui existent déjà. La DGEFP précise enfin que des réseaux ou des groupements d'employeurs peuvent interpellier les directions régionales du travail sur ce point dès l'instant où elles font part de besoins de formation en direction de salariés

Le prochain comité de pilotage aura lieu à l'automne 2003.
--